

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 02/10

1



La population française région par région*

En nombre d'habitants recensés en 2007 (variation 2007/2006)

France métropolitaine et DOM	63.601.002	+ 0,65 %
Dont France métropolitaine	61.795.550	+ 0,64 %
▶ Alsace	1.827.248	+ 0,64 %
▶ Aquitaine	3.150.890	+ 0,99 %
▶ Auvergne	1.339.247	+ 0,25 %
▶ Basse-Normandie	1.461.429	+ 0,32 %
▶ Bourgogne	1.633.891	+ 0,31 %
▶ Bretagne	3.120.288	+ 0,83 %
▶ Centre	2.526.919	+ 0,29 %
▶ Champagne-Ardenne	1.339.487	+ 0,05 %
▶ Corse	299.209	+ 1,70 %
▶ Franche-Comté	1.158.671	+ 0,69 %
▶ Haute-Normandie	1.816.716	+ 0,31 %
▶ Ile-de-France	11.598.866	+ 0,57 %
▶ Languedoc-Roussillon	2.560.870	+ 1,04 %
▶ Limousin	737.001	+ 0,83 %
▶ Lorraine	2.339.881	+ 0,18 %
▶ Midi-Pyrénées	2.810.559	+ 1,20 %
▶ Nord-Pas-de-Calais	4.021.676	+ 0,08 %
▶ Pays de la Loire	3.482.594	+ 0,93 %
▶ Picardie	1.900.354	+ 0,32 %
▶ Poitou-Charentes	1.739.780	+ 0,90 %
▶ PACA	4.864.015	+ 1 %
▶ Rhône-Alpes	6.065.959	+ 0,74 %
▶ Guadeloupe	400.584	- 0,04 %
▶ Guyane	213.031	+ 3,32 %
▶ Martinique	397.730	0 %
▶ Réunion	794.107	+ 1,53 %

Idé - Sources : Insee, Les Echos

* population municipale

1. Près d'un Français sur deux juge la maternité comme un frein dans une carrière
2. La présidence syndicale de l'Unedic contestée à la CFDT
3. Heures supplémentaires : le coup de frein épargne les plus petites entreprises
4. Les Français face à un système de soins devenu illisible
5. Medef : les grandes fédérations professionnelles veulent éviter les vagues
6. Droit social : quels sont les grands chantiers 2010 ?
7. Eiffage se voit interdire l'utilisation du nom Eiffel par la famille du célèbre ingénieur
8. Retraites : la CFTC défend une hausse rapide de la CSG
9. La baisse de la durée du travail ne concerne pas que la France
10. L'inflation fait son retour, les gains de pouvoir d'achat seront plus limités
11. Retraites : le gouvernement privilégie l'allongement de la durée du travail
12. Marc Hébert, un syndicaliste qui dérange...
13. « Retraite et pénibilité : le seul critère qui doit nous guider est l'espérance de vie »
14. Retraites : les déficits attendus en 2020 sont déjà atteints
15. Elections : des problèmes de collecte « inacceptables »
16. Dialogue social dans les TPE : une loi au printemps
17. Medef, ton univers impitoyable
18. Retraites : FO veut plus de financement, pas un "coup sur la tête"

Près d'un Français sur deux juge la maternité comme un frein dans une carrière

La Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) lance une campagne de sensibilisation sur les discriminations liées à la grossesse et à la maternité, souvent perçues comme l'une des principales causes d'inégalités au travail.

Avec un taux d'activité des femmes qui dépasse les 65 %, la France fait partie des bons élèves en Europe. Mais l'évolution comparée des carrières des hommes et des femmes demeure un point noir dans la politique d'égalité au travail. En cause, notamment, les grossesses qui peuvent freiner l'évolution professionnelle des mères et, pis, donner lieu à de véritables discriminations.

3

Les Français en sont bien conscients. Dans un sondage commandé par la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) à l'institut CSA, 46 % des personnes interrogées (hommes et femmes confondus) estiment que le fait d'être enceinte constitue un inconvénient dans la vie professionnelle. « *Il y a un véritable fossé entre la valorisation de la maternité en général et la façon dont on perçoit le travail des femmes dans leurs entreprises quand elles ont des enfants* », juge Marie Becker, juriste à la Halde. Par ailleurs, 23 % des femmes sondées disent avoir été interrogées sur leurs projets parentaux lors de leur entretien d'embauche, alors que ce type de questions est interdit par la loi.

Ignorantes de leurs droits

Depuis sa création, la Halde a reçu plus de 400 réclamations liées à la grossesse, dont plus de 60 % au cours de l'année 2009. Parmi ces réclamations, certaines ont donné lieu à des condamnations, avec des indemnités à verser par l'employeur pouvant aller de 15.000 à 203.416 euros.

La plupart des femmes restent néanmoins largement ignorantes de leurs droits pendant la grossesse et à leur retour au travail. Selon le même sondage CSA, 37 % des femmes qui ont subi une discrimination n'ont pas réagi. Pour faire face à ce constat, la Halde a publié un dépliant d'information à 1,5 million d'exemplaires. La Haute Autorité conseille par exemple d'annoncer toute grossesse par une lettre recommandée accompagnée d'un certificat médical. « *Beaucoup de femmes annoncent oralement leur grossesse à leur employeur, ce qui pose problème pour reconstituer la chronologie s'il y a ensuite discrimination* », explique Marie Becker.

La Halde rappelle qu'un licenciement peut être annulé, sauf faute grave ou motif étranger à la grossesse, lorsque la salariée fait savoir à son employeur qu'elle est enceinte dans les quinze jours. A son retour de congé de maternité, la salariée est en droit de retrouver son poste ou un emploi similaire avec une rémunération au moins équivalente. « *Le contentieux sur le sujet est très important, observe Marie Becker, notamment les cas de mise au placard ou de stagnation de carrière et de salaire après un retour de congé de maternité.* » La Halde a ainsi épinglé la banque BNP Paribas pour avoir entravé le déroulement de carrière d'une salariée. Les observations de la Haute Autorité doivent être présentées à la cour d'appel de Paris aujourd'hui.

La présidence syndicale de l'Unedic contestée à la CFDT

Le conseil d'administration de l'Unedic doit élire le 29 janvier le syndicaliste qui succédera à Geoffroy Roux de Bézieux (Medef) à sa présidence. Force ouvrière a des visées sur le poste détenu depuis 1994 par la CFDT.

Décidément, le mois de janvier est propice aux psychodrames syndicaux. Il y a un an, la nouvelle convention d'assurance-chômage, qui fixe les conditions d'indemnisation pour les demandeurs d'emploi et qui doit être renégociée à la fin de l'année, avait failli ne pas voir le jour. La CGC avait menacé d'utiliser son droit d'opposition, comme la CGT et FO.

Mais elle s'était ravisée. Cette fois-ci, le suspense porte sur l'identité du président de l'Unedic, qui sera élu par son conseil d'administration le 29 janvier. C'est un syndicaliste qui doit succéder au représentant du Medef Geoffroy Roux de Bézieux. Mais lequel ?

La CFDT n'a pas l'intention de céder le poste qu'elle occupe depuis 1994. Son numéro un, François Chérèque, a annoncé jeudi qu'elle présentera Gaby Bonnard. Le leader de la seule centrale à avoir paraphé la réforme de décembre 2008 a aussi dénoncé l'attitude « schizophrène » de toute organisation non signataire qui présenterait un candidat contre lui. Et pour cause... Force ouvrière pourrait lancer dans la course Stéphane Lardy, son secrétaire confédéral chargé de l'emploi, qui siège à l'Unedic, même si l'organisation n'a pas signé la nouvelle convention. Ce dernier l'a annoncé le 30 novembre, lors d'un dîner organisé par la CFDT avec tous ses homologues syndicaux sauf la CGT. L'idée de reprendre pied dans l'assurance-chômage travaille Jean-Claude Mailly depuis son arrivée à la tête de FO. S'il n'a pas pu aller au bout en 2005, la réforme de la représentativité change la donne : elle a fait perdre à la CFDT ses alliés traditionnels à l'Unedic que sont la CFTC et la CGC. La confédération de Jacques Voisin affirme que « si FO présente un candidat, [elle] le soutiendra », quelles que soient les autres candidatures. Si elle s'affiche avec la CGC pour éviter de choquer ses troupes, compte tenu de l'anti-cléricalisme historique de FO, la centrale chrétienne a bel et bien fait de son rapprochement avec Force ouvrière son axe de travail privilégié, compte tenu du recentrage de la CGC sur l'encadrement. La présidence de l'Unedic serait une première occasion de marquer cette alliance.

L'élection se jouerait à front renversé, car la CGT, réconciliée avec la CFDT depuis la réforme de la représentativité, pourrait voter pour la première fois pour elle, justifiant sa décision par un souci de cohérence du fait de la signature par la seule CFDT de l'accord sur l'assurance-chômage de décembre 2008.

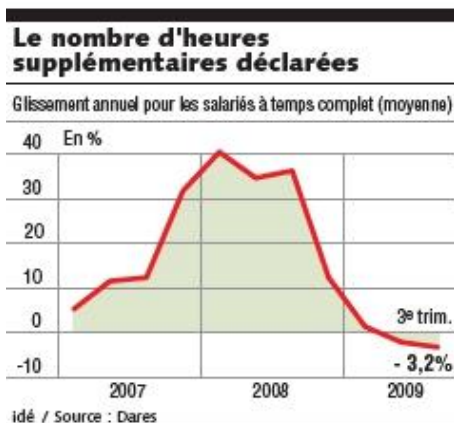
Un rôle d'arbitre pour le Medef ?

Reste la CGC, qui aurait pu jouer un rôle d'arbitre si, pour elle, l'option CFDT comme l'option FO n'étaient aussi difficiles à justifier lors de son congrès, dans un mois seulement à Reims. Force Ouvrière a en effet entamé une guérilla juridique sur la représentativité qui risque de remettre en cause le traitement de faveur dont la CGC bénéficie et qui lui assure sa survie. Dans ce contexte, la centrale de l'encadrement pourrait bien décider de présenter aussi un candidat en la personne d'Alain Lecanu. L'option va être discutée aujourd'hui en bureau confédéral, avec une issue incertaine, compte tenu du climat détestable qui règne dans la centrale à l'approche de son congrès.

Tout cela risque de conduire au final à ce que le patronat hérite du rôle d'arbitre au moment où le Medef qui devrait reconduire demain Geoffroy Roux de Bézieux pour le représenter n'est pas au mieux de sa forme. Continuer à s'abstenir comme d'ordinaire ou prendre fait et cause pour la CFDT ? Le dossier pourrait donc venir alimenter non seulement les divisions syndicales mais aussi les divisions patronales.

Heures supplémentaires : le coup de frein épargne les plus petites entreprises

Le nombre d'heures supplémentaires a baissé de 3,2 % sur un an au troisième trimestre, selon une étude publiée vendredi.



C'est confirmé, les heures supplémentaires n'ont pas résisté à la crise. Le ministère du Travail vient de constater l'amplification de leur baisse au troisième trimestre l'an dernier : -3,2 % sur un an, soit 9 heures en moyenne par salarié à temps complet, selon l'enquête publiée vendredi et réalisée sur un échantillon d'entreprises de 10 salariés et plus.

La baisse, qui s'accélère par rapport au deuxième trimestre (-2,1 %), aurait été encore plus marquée si le phénomène de « blanchiment » des heures supplémentaires effectuées jusqu'alors au noir, provoqué par l'intérêt des avantages fiscaux et sociaux inscrits dans la loi Tepas pour les dépassements d'horaires, ne s'était pas poursuivi cet été, précise en substance l'étude.

Un recours structurel plus rigide

Ce blanchiment a-t-il affecté particulièrement les entreprises de 10 à 19 salariés ? Ce n'est en tout cas pas la seule explication au fait que le nombre moyen d'heures supplémentaires déclarées par salarié à temps complet y a continué de progresser au troisième trimestre (+ 4,1 %). Dans le même temps, les heures supplémentaires ont reculé d'environ 8 % dans les entreprises de 20 à 99 salariés et de 15 % pour celles entre 250 et 499 salariés. Il ne faut pas oublier qu'une proportion importante des petites entreprises n'ont pas réduit leur temps de travail depuis le passage à 35 heures. Lorsque l'horaire collectif a été maintenu à 39 heures, le recours aux heures supplémentaires est structurel et plus rigide.

Ce phénomène a aussi été constaté par l'Acoss. L'organisme qui chapeaute les Urssaf inclut dans ses études, lui, les entreprises de moins de 10 salariés. Il a enregistré 167 millions d'heures supplémentaires au troisième trimestre, soit une baisse sur un an de 9,2 %, selon l'étude publiée en novembre. Une étude dans laquelle il souligne que le volume des heures supplémentaires dans les entreprises de moins de 20 salariés a quasiment stagné (- 0,2 %).

Le monde 12 janvier 2010

Les Français face à un système de soins devenu illisible

Combien rembourse l'assurance-maladie pour tel acte médical ou tel type de consultation ? A quoi correspond ce forfait de 1 euro qui apparaît sur les relevés de remboursements ? Quels frais sont pris en charge par les mutuelles ?...

Confrontés à un système de soins devenu quasi incompréhensible au fil des années, les particuliers se disent souvent désarmés, notamment quand il s'agit de savoir à quoi correspondent les tarifs de santé. Avec la création, au 1^{er} janvier, d'une nouvelle vignette de remboursement de médicaments, qui sera orange cette fois, et la hausse annoncée des cotisations des mutuelles de 5 %, la tâche ne devrait pas leur être simplifiée en 2010.

"Comprendre les tarifs de santé est désormais aussi complexe que comprendre sa facture de téléphone", observe **Christian Saout**, le président du Collectif interassociatif sur la santé (CISS), qui représente les patients. M. Saout regrette que, contrairement aux télécommunications, il n'existe pas dans le secteur de la santé d'agence de régulation. Pourtant, le système a évolué au point de paraître illisible, notamment en ce qui concerne les tarifs de la médecine de ville (hors hôpital et affections longue durée). La diversification des tarifs remonte aux années 1980. Est alors créé, en sus du secteur 1 (médecins conventionnés par la Sécurité sociale, dont la consultation est au tarif de base), le secteur 2, qui a permis à certains médecins de pratiquer les honoraires libres. Une décision qui a débouché, vingt ans plus tard, sur la généralisation des dépassements d'honoraires, désormais considérés comme l'un des points noirs du système.

Mais c'est surtout dans les années 2000 que le système de soins s'est singulièrement complexifié.

Prises dans l'optique de responsabiliser des Français gros consommateurs de soins et de réduire le "trou" de la Sécurité sociale, les mesures créées par les pouvoirs publics ont été nombreuses, et souvent compliquées. Comme la franchise médicale de 0,50 euro par boîte de médicaments, entrée en vigueur en 2008 et plafonnée à 50 euros par an, ou, sur le même principe, le forfait de 1 euro par consultation adopté en 2005, qui ne concerne cependant pas les dentistes ou les kinésithérapeutes.

Moins connu, un système complexe de majoration des consultations médicales en fonction des situations (urgence, week-end, consultation d'enfant) a été instauré afin de mieux adapter les revenus des médecins à leur pratique. Ainsi, un supplément de 5 euros pour les moins de 2 ans, ou de 3 euros pour les 2 à 6 ans a été instauré chez les généralistes.

Plus marquante a été la création du parcours de soins, en 2004 qui aboutit, en cas de non-respect par le patient du passage devant le médecin traitant, à un remboursement moindre de 40 % des tarifs de consultation contre 70 % habituellement. Autant de modifications qui se concrétisent par des lignes et des sigles supplémentaires sur les relevés de remboursement de l'assurance-maladie. Ainsi la franchise sur les médicaments est déduite d'autres remboursements, notamment les consultations, puisque les boîtes sont souvent délivrées sans que l'assuré ait à verser quelque chose en pharmacie.

Pour rajouter à la complexité, les complémentaires de santé ne prennent pas forcément tous les déremboursements à leur charge. Ce sera ainsi le cas pour les médicaments qui vont entrer, au printemps, dans la nouvelle catégorie des remboursements "à 15 %". Leur vignette orange s'ajoutera aux bleues et blanches des boîtes déjà remboursées à 35 %, 65 % et 100 %. Devraient y être inscrits des produits bénéficiant jusque-là du taux de 35 %, dont le service médical rendu a été jugé faible ou insuffisant. Une mesure prévue dans le budget 2010 de la Sécurité sociale. La Mutualité française a déjà estimé que s'ils étaient jugés inefficaces, il ne fallait pas les rembourser. Ce qui ne veut pas dire que toutes les mutuelles qu'elle fédère suivront cette recommandation...

Cet exemple est la preuve que les offres des complémentaires de santé sont aussi devenues un casse-tête pour les particuliers. En témoignent les nombreux sites de comparaison apparus sur Internet. *"Les mutuelles apportent le complément des remboursements de l'assurance-maladie. Dans un système qui s'est complexifié au point de devenir d'une opacité totale, leur intervention ne peut être d'une lisibilité parfaite"*, justifie **Jean-Pierre Davant**, le président de la Mutualité française.

Alors que ce dernier a annoncé que les cotisations devraient augmenter en moyenne de 5 % en 2010 du fait de la hausse des dépenses de santé, les Français pourraient être nombreux à être tentés de changer de complémentaire.

"Le turnover est important pour les assurés en contrats individuels, et les augmentations de prix sont de plus en plus un vecteur de changement", explique **Mathias Matallah**, président de Jalma, un cabinet de conseil spécialisé dans la santé.

Selon lui, à bien y regarder, même si les expressions utilisées diffèrent, les offres des complémentaires ne sont pas si éloignées. Les vraies différences se limitent à trois postes : les soins dentaires et l'optique, dont l'assurance-maladie s'est largement désengagée, ainsi que les dépassements d'honoraires des médecins.

Mais encore faut-il comprendre dépliant et devis... Pour permettre aux usagers de choisir en connaissance de cause, le CISS réclame la mise en place d'un contrat de base, à 40 euros pour tous les opérateurs, qui permettrait de comparer ce que les uns et les autres proposent pour ce prix.

Aujourd'hui, tous les observateurs du système de santé s'accordent à dire que sa complexité accrue pose problème. Les complémentaires de santé, poussées par les pouvoirs publics, viennent d'engager une réflexion, dont pourrait émerger, d'ici la fin 2010, un glossaire commun ou des montants de remboursements libellés en euros, et non en pourcentage des tarifs de la Sécu que nul ne connaît.

L'assurance-maladie aussi réfléchit à comment améliorer la lisibilité. Déjà, sur son site www.ameli.fr, il est possible de se renseigner, entre autres, sur les tarifs de chaque médecin. Depuis 2009, en outre, les professionnels doivent fournir un devis pour tout acte, avec dépassement d'honoraires, supérieur à 70 euros. Mais tous ne s'exécutent pas encore.

Les Echos 12 janvier 2010

Medef : les grandes fédérations professionnelles veulent éviter les vagues

Après la démission du directeur général délégué la semaine dernière, le bureau du Medef s'est réuni hier. Le débat sur le bilan du quinquennat n'est pas encore officiellement à l'ordre du jour.

Laurence Parisot n'entend pas se laisser imposer de calendrier sur son bilan et les principaux élus de l'organisation patronale n'en sont pas encore à lui demander de l'accélérer. Ni le départ de la fédération de l'agroalimentaire, en décembre, ni celui du directeur général délégué, la semaine dernière, n'ont été évoqués, hier matin, lors de la réunion bimensuelle du bureau, qui réunit notamment les fédérations professionnelles les plus importantes. « Il n'a pas été question des sujets qui fâchent », résume un des participants. Sur le fond, certains veulent d'ailleurs calmer le jeu. « Le débat a pris des proportions déraisonnables par rapport à l'engagement de Laurence Parisot et à la difficulté de sa mission », juge Patrick Bernasconi, président de la fédération des travaux publics. « Entre la présidence Seillière et celle de Laurence, le rythme des réformes n'est pas le même, la revalorisation du rôle du Parlement a compliqué les choses et l'interprofession a été secouée par l'affaire de l'UIMM [les transferts de fonds en liquide, NDLR] ». « On sait qu'à affaiblir le Medef, on s'autoaffaiblit », juge-t-on aussi au sein du bâtiment.

Faire bouger les choses

Même l'UIMM (métallurgie), pouvoir historique au sein du Medef, joue bon camarade, assurent les membres du bureau. Si son président, Frédéric Saint-Geours, n'était pas présent hier, « l'UIMM n'a visiblement pas la volonté de créer de perturbations », observe Patrick Bernasconi. « On verra au moment de la réélection mais pour le moment, ils veulent qu'on puisse mener les dossiers et ils semblent prêts à contribuer en toute loyauté », ajoute-t-il. Un positionnement qui devrait garantir à la métallurgie la présidence de la commission protection sociale qu'elle réclame.

Hier, les débats ont davantage tourné autour de la taxe carbone, pour laquelle une délégation de patrons de fédérations avait accompagné Laurence Parisot à l'Élysée vendredi, ainsi que sur les États généraux de l'industrie et les négociations sociales en cours.

Mais le débat sur le quinquennat de Laurence Parisot finira tout de même par avoir lieu. « Il y a des contacts de toute nature et nous réfléchissons à comment faire bouger les choses », assure un président de fédération. « Il faut que nous ayons un programme de travail dans les semaines qui viennent. » « Sur les services rendus par le Medef notamment, le débat va venir, mais pas sous le coup de ce qui s'est passé, c'est un peu prématuré », assure un autre.

Droit social : quels sont les grands chantiers 2010 ?

LE CONSEIL DE NOTRE JURISTE LE CONSEIL DE NOTRE JURISTE LE CONSEIL DE NOTRE JURISTE

La réponse de Marie Hautefort

Le programme des réformes pour 2010 est moins ambitieux qu'en 2008 et 2009, néanmoins l'agenda des partenaires sociaux et du gouvernement est loin d'être vide.

Plan antistress 2010

Prochaine échéance, pour les entreprises publiques régies par le Code du travail et les entreprises privées d'au moins 1.000 salariés : dès maintenant, et au plus tard le 1er février 2010, engager une négociation sur les moyens de lutter contre le stress. La sanction est surtout psychologique, classement en première catégorie des entreprises qui auront conclu un accord avant le 1er février ; classement en deuxième catégorie de celles qui auront tenu au moins deux réunions de négociation mais n'auront pas encore conclu à cette date. Enfin, relégation à la place de mauvais élève pour celles qui n'auront pas réagi à temps.

Cette sanction ne doit pas faire sourire : si un événement malheureux se produit chez l'un des mauvais élèves, il est certain que les tribunaux ne seront pas enclins à l'indulgence, sans parler des difficultés à recruter de bons éléments.

Réforme de la médecine du travail

A l'heure où l'on se préoccupe de plus en plus de santé au travail, l'un des acteurs majeurs du combat, le médecin du travail, est en voie de disparition. Face à la pénurie qui s'annonce, le gouvernement avait suscité, l'an dernier, des négociations sur la réforme de la médecine du travail.

Le 11 septembre dernier, les partenaires sociaux étaient parvenus à un accord. Il était question de fixer la périodicité des visites médicales par voie réglementaire, ce qui permettait de la moduler selon les activités, l'intervalle maximum étant fixé à trois ans. Les partenaires sociaux en avaient profité pour revisiter les dispositions sur l'inaptitude au travail avec l'institution d'une commission collégiale réunissant le médecin du travail, celui de la caisse primaire et le médecin traitant. La visite de préreprise devenait une visite de prévention de la désinsertion professionnelle, dont l'objectif était de permettre à l'employeur d'anticiper le reclassement. Le délai pour prononcer le licenciement était, de ce fait, ramené à 21 jours. Tout ce dispositif supposait, bien sûr, une réforme législative.

Mais les syndicats ayant fait machine arrière, le ministre du Travail a repris la main depuis le 23 décembre 2009 et procède par réunions bilatérales. La réforme devrait voir le jour courant 2010.

Retraite

La négociation sur la retraite est inévitable. Il en ressortira très probablement une prolongation de la durée d'assurance nécessaire pour une pension à taux plein. Il faudra garder les seniors un peu plus longtemps.

Dialogue social

Enfin, il faut s'attendre à une réforme de la représentation du personnel. Les pourparlers en vue d'un accord de modernisation du dialogue social sont déjà engagés en vue de rationaliser le rôle des différentes instances. Tout cela sans oublier de mettre en application les textes votés en 2009, en particulier la réforme de la formation professionnelle.

Le moniteur 13 janvier 2010

Eiffage se voit interdire l'utilisation du nom Eiffel par la famille du célèbre ingénieur

Le groupe de BTP ne pourra plus utiliser le nom Eiffel pour sa filiale de construction métallique. Ainsi en a décidé le tribunal de grande instance de Bordeaux, le 7 janvier dernier. Eiffage, qui peut faire appel de cette décision, ne souhaite faire aucune déclaration pour l'instant.

Les descendants du constructeur Gustave Eiffel, réunis en association, ont obtenu de la justice l'interdiction du port du patronyme de leur aïeul par la filiale de construction métallique du groupe Eiffage, nous apprend le quotidien Sud-Ouest.

"Il y a, dans cette affaire, deux légitimités, l'une industrielle et l'autre familiale, et nous avons probablement péché par absolutisme juridique", a déclaré Jean-François Roverato, P-DG d'Eiffage au journal Le Monde. Le groupe de BTP a encore la possibilité de faire appel de la décision. Dans le cas contraire, l'entreprise disposera de trois mois pour faire disparaître le mot "Eiffel" de sa raison sociale, de sa dénomination commerciale et de toutes les marques comprenant ce nom.

Cette décision est d'autant plus difficile à avaler pour Eiffage que c'est le groupe de BTP lui-même qui avait assigné l'arrière-arrière-petit-fils du constructeur, Philippe Coupérie-Eiffel, pour lui interdire d'utiliser des marques comprenant le nom d'Eiffel.

C'est un document historique produit par les héritiers d'Eiffel qui a motivé la décision du tribunal. Un procès-verbal de l'assemblée générale de la société anonyme Compagnie des établissements Eiffel daté du 1er mars 1893. Souhaitant rompre définitivement avec sa Compagnie, Gustave Eiffel avait annoncé son retrait aux actionnaires. "Pour marquer de la façon la plus manifeste que j'entends désormais rester absolument étranger à la gestion des établissements qui portent mon nom, je tiens expressément à ce que mon nom disparaisse de la désignation de la société" est-t-il précisé dans ce procès verbal.

Plus de 100 ans plus tard, sa volonté est en passe d'être exaucée. Si la décision est exécutée, cela représenterait un sérieux préjudice pour le groupe de BTP qui se présente comme un héritier des activités d'Eiffel et qui revendique sur son site la création de la célèbre Tour. Si le major français peut se prévaloir de nombreuses réalisations prestigieuses comme le viaduc de Millau bien sûr, mais aussi le Viaduc de la Grande Ravine sur l'île de la Réunion ou la structure de la pyramide du Louvre, la Tour Eiffel est une référence historique unique et une formidable carte de visite pour les marchés à l'export.

Les échos 13 janvier 2010

Retraites : la CFTC défend une hausse rapide de la CSG

Jacques Voisin, président de la CFTC, a été très clair hier, lors de sa conférence de rentrée, sur la manière dont la centrale chrétienne abordera le rendez-vous 2010 sur les retraites : pas question de faire peser tout le poids de la réforme sur les salariés, il faudra une hausse rapide

de la CSG, qui concerne aussi les retraités et les revenus financiers. La CFTC s'oppose à tout report de l'âge légal de départ (60 ans) et à tout allongement de la durée de cotisation. Elle entend aussi maintenir le taquet du départ à 65 ans sans décote pour ceux qui n'ont pas suffisamment cotisé. Ne pas toucher aux « *garanties sociales* » que constituent ces deux « *âges pivots* » de 60 ans et 65 ans « *est la seule ligne politiquement tenable* », veut-elle croire, rappelant le faible taux d'emploi des seniors en France (38 % en 2008).

Contre un système par points

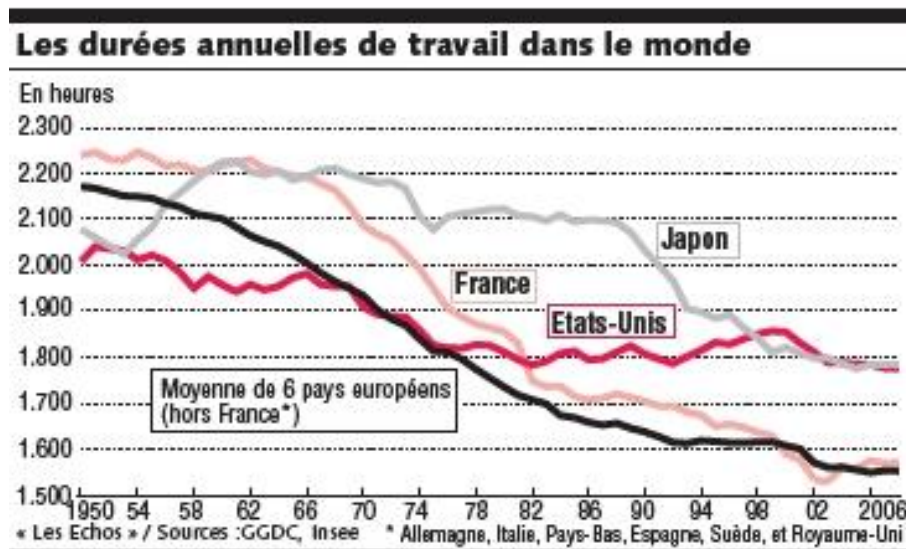
Prenant le contre-pied de la CFDT (cela devient une habitude), la CFTC réprovoe en outre le développement d'un système par points, qui « *offre pour certains l'avantage de la nouveauté et donne l'illusion d'avancer sans régler la question du financement* ». Elle craint aussi que cette approche n'entraîne, à terme, une fusion des régimes de base et complémentaires. « *Nous défendons une évolution paramétrique, pas une réforme systémique* », souligne Pascale Coton, chargée du dossier.

Dans ces conditions, les réflexions de la CFTC se concentrent sur l'évolution du financement du système. Concernant le régime de base, elle estime qu'« *une augmentation de la CSG et de la CRDS paraît inéluctable* », « *avec application rapide* » et en élargissant l'assiette de contribution à « *tous les revenus, quelle que soit leur nature* » (stock-options, intéressement, etc.). Pour les retraites complémentaires (Arrco, Agirc), elle plaide pour une hausse des cotisations employeurs et salariés afin d'enrayer l'actuelle baisse de rendement.

La CFTC a aussi précisé hier sa position sur la question des chômeurs en fin de droits, dont le nombre pourrait atteindre 1 million cette année. Elle plaide pour une rallonge de « *six mois minimum* » de la durée de leurs droits, combinée à des formations qualifiantes (en CRP et CTP) dans les métiers en tension. Le dispositif serait alors financé, à parts égales, par l'Unedic et par l'Etat, « *qui doit activer la solidarité nationale* ».

La baisse de la durée du travail ne concerne pas que la France

La durée du travail a diminué de 25 % en soixante ans dans les pays développés, selon l'Insee. Spécificité française : elle a résulté récemment d'une baisse de la durée du travail des salariés à temps complet (35 heures).



Dix ans après l'entrée en vigueur des 35 heures, la réduction du temps de travail continue de déchaîner les passions dans l'Hexagone.

L'arrivée de **Nicolas Sarkozy** à la présidence de la République les a même attisées avec son « *travailler plus pour gagner plus* », entretenant l'idée d'une France moins travailleuse que ses homologues. Une étude publiée hier par l'Insee vient recadrer le débat, tout en pointant une réelle spécificité française.

Elle commence par rappeler que « *depuis 1950, la durée annuelle du travail a baissé dans tous les pays développés, tout d'abord sous l'effet de la salarisation de l'emploi, puis par la réduction de la durée annuelle du travail des salariés à temps complet* ». Sur le panel étudié, qui couvre 10 pays (France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne, Suède, Royaume-Uni, Japon, Etats-Unis et Corée du Sud), la diminution a été d'environ 25 % en soixante ans, pour arriver à une durée moyenne de 1.620 heures. La France est sous cet étiage. Mais elle n'est pas la seule. Avec ses 1.559 heures, elle se situe au-dessus des 1.413 heures des Pays-Bas et des 1.432 heures de l'Allemagne, et au-dessous de l'Italie (1.566), la Suède (1.601) ou le Royaume-Uni (1.607).

Il n'empêche que l'Hexagone est atypique. Son taux de salariat, parmi les plus élevés (91 %, record partagé avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni), pèse évidemment sur la durée moyenne du travail : elle est de 1.451 heures par an pour les salariés en 2006, contre 1.541 toutes catégories d'emplois confondues. Mais ce n'est pas là sa plus grande originalité : Pays-Bas, Allemagne, Suède comme Japon dépassent aussi les 85 %. La spécificité française tient surtout au fait que la baisse de la durée moyenne annuelle depuis le début des années 2000 est « *imputable à la réduction collective du temps de travail* » pour les salariés à temps complet plus qu'au développement des emplois à temps partiel, qui avait pesé fortement jusqu'à la fin des années 1990, en France comme ailleurs. C'est une différence très marquée avec l'Allemagne. « *Globalement, la baisse de durée annuelle moyenne du travail est similaire en Allemagne et en France entre 1992 et 1996, soit environ 135 heures, mais en Allemagne, elle s'explique principalement par la hausse du temps partiel* », note l'Insee.

La Tribune 14 janvier 2010

L'inflation fait son retour, les gains de pouvoir d'achat seront plus limités

En 2009, elle est quasi nulle (+ 0,1 %), mais elle a atteint 0,3 % en décembre.

Après être sortie de la récession, l'économie française sort aussi de la désinflation. Le taux d'inflation a en effet poursuivi, en décembre, sa remontée. Sur un mois, les prix ont augmenté de 0,3 %, portant la hausse à 0,9 % sur un an (si l'on compare le niveau des prix de décembre à celui de décembre 2008). Le taux moyen d'inflation (pour l'ensemble de l'année 2009, comparée à 2008) a été quasi nul (0,1 %), selon des calculs d'économistes, après 2,8 % en 2008. Cette sagesse des prix ? combinée aux mesures gouvernementales de soutien des revenus (baisses d'impôts, aides sociales ?) ? a permis une hausse du pouvoir d'achat des Français l'an dernier. Cette situation ne devrait pas se répéter cette année.

hausse des prix de l'énergie

Les économistes, qui tablent sur une reprise des prix de l'énergie, sont convaincus que l'inflation sera plus forte en 2010. Dans ses prévisions de cet automne, le gouvernement estimait que les prix augmenteraient de 1,2 %. Marc Touati (Global Equities) s'attend à une hausse de 1,5 %. Que ce soit 1,2 % ou 1,5 % d'inflation, il n'y aura pas de quoi crier au loup en s'inquiétant de l'hyper inflation.

Mais comme le souligne Alexander Law (Xerfi), cette reprise de l'inflation sera malgré tout une « *très mauvaise nouvelle pour le pouvoir d'achat et la consommation des ménages* ». Les gains de pouvoir d'achat en 2010 devraient être inférieurs à ceux enregistrés en 2009. Nicolas Bouzou (Astères) parie sur une progression de 1,4 % après 2,3 % en 2009.

Le gouvernement prévoyait pour sa part en septembre une hausse du pouvoir d'achat de 1 % cette année après 1,5 % l'an dernier. La reprise de l'inflation, la poursuite de la dégradation du marché du travail et l'extinction de certaines mesures du plan de relance n'inciteront pas les Français à desserrer les cordons de la bourse. Anne Eveno

Le Monde 14 janvier 2010

Retraites : le gouvernement privilégie l'allongement de la durée du travail

Le ministre du travail, Xavier Darcos, a levé le voile sur la réforme devant les sénateurs

12

Devant les sénateurs, mardi 12 janvier, le ministre du travail, Xavier Darcos, a levé une partie du voile sur la réforme des retraites. " Dans un pays dont l'espérance de vie s'accroît d'un trimestre chaque année, nous n'avons d'autre solution que de travailler plus longtemps ", a-t-il déclaré. C'est sur ce paramètre hautement symbolique de l'âge légal, aujourd'hui à 60 ans, que M. Darcos et le gouvernement veulent faire porter la réforme annoncée pour 2010. 62, 63 ans ? L'âge de départ effectif est actuellement de 61,5 ans en France.

L'augmentation de l'âge de départ à la retraite, comme celle de la durée de cotisation, qui sera de quarante et un ans en 2012, pose le problème du taux d'emploi des seniors. Comment partir plus tard, si l'on n'est plus en emploi à l'heure de la retraite, une situation rencontrée par plus de 60 % des salariés. Le gouvernement mise alors sur la pression exercée sur les entreprises pour des plans d'action " seniors " sous peine de sanction financière.

L'autre problème reste la pénibilité, sur laquelle les partenaires sociaux n'ont pu se mettre d'accord malgré trois années de discussion. Le gouvernement entend faire de cette question un élément de contrepartie à sa réforme. " Notre sauvegarde du système des retraites demandera des efforts à tous, même si ces efforts ne seront pas les mêmes pour tous ", a indiqué M. Darcos. Une piste serait d'augmenter l'âge de départ légal, et de le laisser à 60 ans pour les salariés confrontés aux travaux pénibles. Une piste refusée pour l'heure par tous les syndicats, CFDT comprise.

Les autres paramètres, comme le niveau des pensions ou l'augmentation des cotisations réclamée par les syndicats, semblent exclus, même si, rappelle le gouvernement, " tout doit être sur la table ". Il semble peu probable que ne soit engagée, comme le demande la CFDT, une réforme " systémique ", visant à transformer le système actuel en prenant modèle sur les comptes notionnels suédois.

Le ministre a rappelé qu'un rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) sur cette question devait être rendu fin janvier. " Mais ce changement de calcul des droits ne fera pas qu'on travaillera plus longtemps en France ", a précisé M. Darcos. Et ne règle pas non plus les problèmes de financement. Une telle réforme demanderait, de plus, du temps, et celui-ci est contraint : élections régionales en mars, guettées par l'Élysée, et congrès en juin de la CFDT et du Medef.

Le calendrier demeure alors un " mystère " selon le sénateur UMP (Allier), Gérard Dériot. Sur ce point, M. Darcos n'a pas répondu. Mais, précise-t-on au ministère, le tempo sera en trois temps : l'évaluation avec les rapports du COR jusqu'en avril, la discussion jusqu'à l'été et, enfin, le temps des décisions.

Marc Hébert, un syndicaliste qui dérange...

13



Deux conflits font beaucoup parler d'eux : Géval et l'aéroport. Avec, principalement derrière, FO. L'organisation occupe en ce moment le terrain avec, pour pilote, le secrétaire général de l'UD 29.

Portrait

Le personnage ne laisse personne indifférent ! Depuis plusieurs semaines, c'est lui qui gère les deux principaux conflits sociaux de Brest : Géval et l'aéroport... Tôt hier, la forte stature de cet ancien de l'arsenal était à l'aéroport. Puis, direction le Spertot où les salariés de Géval étaient eux aussi en grève depuis le 2 janvier. Un « 4X4 » de l'action syndicale en ce moment, ce Marc Hébert !

À Géval, il laisse la base décider. À la majorité, elle vote la reprise du travail. Échec pour Force Ouvrière. Les mains dans les poches, regard tourné vers le sol, il encaisse. « L'usine continue de fonctionner avec du personnel extérieur, assure le militant. Notre action n'a plus de sens ! Dalkia nous a bloqués. » Il ne reste plus qu'à attendre les Négociations syndicales obligatoires (NAO) du 19 janvier.

Une histoire de famille

Pourquoi FO ? « Mon père était responsable syndical à Cherbourg où je suis né en 1953. J'ai baigné dedans ! » C'est en côtoyant ces militants et ceux de partis politiques que la fibre syndicale s'est forgée chez cet aîné d'une famille de quatre enfants.

Marc Hébert adhère à FO en 1972. Après un bac E à Cherbourg puis Maths sup à Caen, il entre à l'école technique normale de l'arsenal (ETN). En 1974, il rejoint les Bâtiments en fer à Brest puis, en 1980, le service d'études techniques. Il est élu à la commission exécutive de l'Union départementale FO en 1978 et secrétaire en 1991. Il fait son entrée à l'union locale en 1983.

Mais qu'est-ce qui fait courir ce leader de FO ? « Ce sont les copains, la mobilisation ! », rétorque-t-il. Le bonhomme au verbe haut s'affiche clairement « anarcho-syndicaliste ». Malgré tout, il n'est « pas contre ceux qui ont des engagements politiques, sinon c'est la dictature », lâche-t-il simplement. Le personnage est complexe, difficile à décrypter.

Son franc-parler est de notoriété publique. Un franc-parler et une action syndicale « bulldozer » qui en heurtent plus d'un.

La grève, « un investissement »

Ses façons de faire diffèrent de celles des autres responsables syndicaux. Ses rapports avec la CFDT, « et non ses militants », ne sont pas au beau fixe. Des sentiments réciproques. Et cela se vérifie à chaque conflit, quand chaque organisation est obligée de se battre dans la même cour. Pour lui, « la CFDT pratique un syndicalisme d'accompagnement qui choisit les bonnes ou mauvaises revendications, qui fait les choix pour l'ouvrier ». La CGT n'est pas non plus une amie.

14

Certains lui reprochent sa politique « du tout ou rien » et de « dépasser les limites », confie une militante CFDT. Selon Marc Hébert, « les grands rassemblements canalisent la colère des gens ». Pas vraiment sa tasse de thé donc... Pour lui, « à un moment donné, la solution est à trouver dans la grève ». Et « même si on perd de l'argent, c'est un investissement ! ».

Si Géval s'est soldé par un échec, l'action syndicale de Marc Hébert a payé sur le plan judiciaire ces derniers temps. FO a obtenu (comme la CFDT) gain de cause face à Ikéa pour le respect du repos dominical. Et, récemment, le tribunal d'instance de Brest a jugé recevable la désignation d'un délégué syndical FO chez SDMO (groupes électrogènes).

Le syndicat n'avait pourtant obtenu que 7 % des voix aux élections professionnelles, alors que la loi de 2008 impose 10 %. Le tribunal a jugé que cela était « contraire au principe de la liberté syndicale ». Chez Atlantech aussi, FO a pu crier victoire. Marc Hébert reconnaît lui-même que « le syndicat dispose d'une équipe juridique de très haut niveau ». Là dessus, personne n'entretient la contestation.

Les échos 15 janvier 2010

XAVIER DARCOS MINISTRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ

« Retraite et pénibilité : le seul critère qui doit nous guider est l'espérance de vie »

Vous présentez aujourd'hui un second plan santé au travail. Le premier n'a donc pas eu les résultats escomptés ?

Ce premier plan avait permis la refondation du cadre institutionnel, avec la création de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) et la mise en œuvre d'un plan de modernisation de l'inspection du travail dont les moyens ont été considérablement renforcés. Il a porté ses fruits : le nombre d'accidents graves a baissé de 30 %. Mais il y a encore 44.000 accidents et 600 à 700 morts par an. La santé au travail reste un enjeu majeur et nous devons amplifier nos efforts.

Quels sont les principaux axes de votre plan ?

Il faut tout d'abord renforcer les synergies entre tous les intervenants sur la question de la santé au travail, de l'Anact à l'organisme de prévention du BTP en passant par l'INRS. Il faut aussi développer les synergies, nationales et internationales, en matière de recherche. Dans le même ordre d'idées, je souhaite élargir les missions des services de santé au travail au suivi des expositions professionnelles et à la veille sanitaire. Le second axe est de développer les outils de suivi et de mieux recenser les bonnes pratiques pour aider les entreprises, a fortiori les plus petites d'entre elles. Le troisième axe est le renforcement des démarches de prévention dans les entreprises, avec par exemple des mesures de la qualité de l'air quand c'est nécessaire.

Vous paraissez préférer l'incitation à la menace de sanction. Ne craignez-vous pas que les entreprises ne jouent pas le jeu ?

Je mesure la difficulté de ce sujet pour les entreprises, d'autant plus que les normes évoluent sans cesse, à l'image de la liste des risques cancérigènes. Il s'agit d'un plan pluriannuel et avant de les sanctionner, je veux accompagner les entreprises dans sa mise en œuvre.

Faut-il renforcer le rôle des comités d'hygiène et de sécurité (CHSCT) ?

Ils jouent déjà parfaitement leur rôle. Le vrai problème se pose dans les petites entreprises qui en sont dépourvues. Il convient alors de s'appuyer sur les branches pour sensibiliser, informer et aider les PME. Les grandes entreprises doivent être vigilantes sur les conditions de travail lors de la sous-traitance de certaines opérations.

Vous avez donné jusqu'au 1er février aux entreprises de plus de 1.000 salariés pour conclure un accord sur le stress. Où en est-on ?

Je crois à la vertu de l'exemple. Nous publierons mi-février une liste distinguant les entreprises les plus avancées, celles qui ont commencé à bouger et celles qui n'ont rien fait. Avec, pour ces dernières, tous les risques que cela comporte en termes d'image, qui sont à mon avis plus dissuasifs qu'une amende...

La question de la pénibilité est une autre facette de la santé au travail. Comment comptez-vous la traiter ?

La question sera abordée lors du rendez-vous sur les retraites. Nous prendrons naturellement nos responsabilités, mais la pénibilité ne doit pas être un concept attrape-tout. Il ne faut pas raisonner par classification professionnelle, ce qui aboutirait à recréer des régimes spéciaux, mais par situations et par facteurs de pénibilité, par exemple le travail de nuit ou le port de charges lourdes. Evidemment, nous partirons du travail déjà conduit par les partenaires sociaux sur la définition des situations pénibles et examinerons s'il convient ou non de la modifier. Le seul critère qui doit nous guider est celui de l'impact sur l'espérance de vie. Si je ne suis pas favorable à une approche uniquement médicalisée, il faut néanmoins prendre en compte la réalité des pénibilités subies. La mise en œuvre du carnet de santé de vie professionnelle, dont nous lançons l'expérimentation dans cinq régions, apportera les outils de traçabilité nécessaires.

Quelles compensations envisagez-vous ?

La priorité doit aller aux aménagements des postes et des fins de carrière, à des formes renouvelées d'activité. Une autre piste est celle des dispositifs de compensation financière par le versement d'une rente. Le développement des outils de traçabilité permettra de définir, au vu du parcours du salarié, les employeurs concernés, afin que toute la charge ne repose pas uniquement sur le dernier employeur avant le départ en retraite. Il faudra aussi une part de mutualisation par secteurs.

Comment entendez-vous réformer la médecine du travail, après l'échec des négociations des partenaires sociaux ?

Je me fixe comme objectif de terminer l'élaboration des textes législatifs d'ici à fin février pour qu'ils puissent être examinés à la fin du premier semestre par le Parlement. Je souhaite développer la pluridisciplinarité dans les services de santé au travail pour compléter l'approche exclusivement clinique. Inclure des ergonomes et des psychologues permettra de mieux répondre aux besoins. La gouvernance des services de santé doit aussi évoluer. Au moins un tiers des sièges aux conseils d'administration pourraient être réservés aux représentants des salariés. Il faut enfin assurer l'accès à la médecine du travail aux intérimaires, aux saisonniers et aux employés à domicile.

J'ai également pris en compte la pénurie actuelle de médecins du travail : les deux tiers ont plus de 50 ans et la profession n'attire pas assez de jeunes. Pour répondre à cette situation, je souhaite développer les incitations et les passerelles avec la médecine générale.

Faut-il maintenir une visite obligatoire tous les deux ans ?

J'ai proposé de conserver le principe de la visite tous les deux ans, assortie d'une surveillance renforcée dans certains secteurs sensibles, mais introduisant un peu de souplesse. Dans certains cas, une visite tous les trois ou quatre ans pourra être envisagée, à condition que, dans le même temps, on puisse garantir une visite à tout salarié qui le demande.

Retraites : les déficits attendus en 2020 sont déjà atteints

Alors que le Conseil d'orientation des retraites tablait sur un déficit tous régimes de 25 milliards à l'horizon 2020, ce niveau est déjà dépassé aujourd'hui. D'où la volonté du gouvernement de prendre des mesures à effet rapide, tel que le relèvement de l'âge légal de départ.



La crise a tellement ébranlé l'équilibre du système de retraites que les prévisions de déficits sont totalement bouleversées. En 2010, l'ensemble des régimes obligatoires devrait afficher un besoin global de financement supérieur à 25 milliards d'euros si l'on additionne les déficits du régime de base des salariés du privé (plus de 10 milliards), du Fonds de solidarité vieillesse (3,9 milliards), des régimes complémentaires Agirc-Arrco (3,4 milliards, hors résultats financiers), ceux de la fonction publique (10 milliards), et que l'on soustrait les excédents qui subsistent à la CNRACL (agents des collectivités locales) et à l'Ircantec (agents non titulaires de l'Etat).

Les dernières prévisions réalisées par le Conseil d'orientation des retraites (COR) en 2007, sont donc totalement obsolètes. Elles tablaient sur un besoin de financement de 24,8 milliards en... 2020 (voir graphique), avec un taux de chômage ramené à 4,5 % dès 2015. La crise a rapproché les échéances de dix ans, ce qui rendra d'autant plus délicate la mise en œuvre de la réforme. Le COR doit publier de nouvelles prévisions en avril (après les élections régionales) sur les besoins de financement en 2020 et en 2050. Elles seront évidemment encore plus inquiétantes.

Auditionné mardi au Sénat, le ministre du Travail, Xavier Darcos, a insisté sur les besoins de financement croissants liés aux retraites des fonctionnaires. Ceux-ci sont en effet « *masqués* » par l'obligation « *d'équilibrage automatique* » du compte spécial des pensions de l'Etat. Le chiffre de 10 milliards d'euros pour les retraites de la fonction publique ne correspond pas à un déficit constaté, mais aux charges supplémentaires que l'Etat employeur a dû assumer depuis 2000 : celui-ci dépensait alors l'équivalent de 44 % de charges sur les salaires des agents pour payer les retraites, contre 62 % aujourd'hui. D'où l'insistance de Xavier Darcos pour « *agir* » fermement cette année sur les retraites des fonctionnaires.

Equité entre régimes

« *Le gouvernement lance une véritable charge contre le régime des retraites de la fonction publique d'Etat, réagit Bernard Devy (FO). Certes, il faudra examiner les inégalités entre les régimes, mais attention de ne pas stigmatiser la fonction publique.* » Les pensions des fonctionnaires ne sont « *pas toujours si avantageuses qu'on le dit* », souligne le responsable syndical, notamment pour ceux, nombreux, qui ont cotisé moins de quinze ans dans le public.

Au ministère des Affaires sociales, on rassure sur les propos du ministre : cela ne veut pas dire qu'on supprimera forcément les spécificités du régime de la fonction publique, notamment la règle du calcul de la pension sur la base des six derniers mois de salaire - et non des vingt-cinq ans comme dans le privé. Mais le principe d'équité entre régimes guidera la réforme.

Plus globalement, le creusement plus rapide que prévu des déficits va inciter le gouvernement à relever l'âge légal de départ sans pénalité, aujourd'hui fixé à soixante ans. Une mesure très sensible, mais qui aurait un effet plus rapide sur les comptes (environ 5 milliards d'euros d'économies pour un passage à soixante-deux ans) que l'augmentation de la durée de cotisations. Le relèvement de l'âge de la retraite impliquera la prise en compte de la pénibilité de certains métiers (pour certains salariés, le départ à soixante ans pourrait être maintenu). A condition, explique Xavier Darcos, que ces conditions de travail aient un impact objectif sur l'espérance de vie.

Elections : des problèmes de collecte « inacceptables »

Représentativité. François Fillon s'est aussi emporté contre la mauvaise qualité des informations transmises par les entreprises à l'administration en matière de résultats d'élections professionnelles, celles-ci devant servir à mesurer l'audience des syndicats dans le cadre des nouvelles règles de représentativité. « *Il n'est absolument pas acceptable que les entreprises ne fassent pas remonter les chiffres, a-t-il critiqué. A peine 10 % des entreprises le font.* » Selon « La Tribune » de mercredi, 70 % des procès-verbaux envoyés par les entreprises aux directions départementales du travail (DDT) l'an dernier ne sont pas exploitables. Le ministère du Travail, qui y voit surtout des « *négligences* » de la part des entreprises, va simplifier les documents. Un prestataire de services a par ailleurs été chargé de corriger les erreurs. Et les DDT vont faire pression sur les entreprises, indique Matignon.

Dialogue social dans les TPE : une loi au printemps

François Fillon a envoyé hier un message de fermeté au Medef sur la question du dialogue social dans les très petites entreprises (TPE). « *Je veux dire combien je suis attaché à la réforme de la représentativité que nous avons menée à bien en 2008. Il nous reste maintenant à la parachever en mesurant l'audience syndicale dans toutes les entreprises* », a indiqué le Premier ministre. « *Notre gouvernement prendra des initiatives, y compris des initiatives législatives* », a-t-il conclu. Le Medef et la CGPME, qui ont fermé la porte à la négociation en décembre, en sont donc pour leurs frais : un projet de loi sera bien présenté « *au printemps* », selon l'entourage de François Fillon, à la fois sur la mesure de la popularité des syndicats dans les TPE et sur la meilleure manière d'assurer à ces salariés une représentation syndicale. C'est sur ce point que le patronat s'est cabré, redoutant de voir des syndicalistes au sein des petites entreprises.

Elaborer une lettre commune

Ces déclarations mettent une pression supplémentaire sur l'Union professionnelle artisanale (UPA), qui a entamé seule des discussions avec les cinq centrales syndicales le mois dernier. Alors que des réunions bilatérales sont encore en cours, les six organisations se revoient mercredi pour tenter d'élaborer une lettre commune à adresser au gouvernement. Elle listerait les grands principes d'une mesure de l'audience, et, surtout, d'un mode de représentation des salariés.

Alors que la réunion de décembre a montré les divergences syndicales, les positions ne semblent guère avoir convergé. Si un accord semble envisageable entre l'UPA, la CFDT et la CGT, qui plaident tous pour une représentation hors de l'entreprise dans des commissions paritaires (au niveau du département, de la région ou de la branche), FO n'y croit pas : « *Il y a infiniment de questions très complexes, il faut les aborder avec prudence* », juge René Valladon, son négociateur.

La loi ne devrait pas fixer, en revanche, le champ des sujets soumis au dialogue social dans les TPE. Cette question serait renvoyée à des discussions au niveau des branches, conformément au souhait de plusieurs syndicats. Près d'une trentaine de branches, où la part des TPE dépasse 50 %, étant concernées par la réforme de la représentativité, d'autres organisations patronales devront donner leur position : l'Unapl (professions libérales), la FNSEA (agriculture), voire l'Usgeres (économie sociale).

Libération 15 janvier 2010

Medef, ton univers impitoyable

A cinq mois de la fin de son mandat de présidente, Laurence Parisot est secouée par la désaffiliation d'une fédération, suivie de la démission d'un de ses adjoints. Début de fronde d'un patronat qui lui reproche d'être trop déconnectée des entreprises ?

La chasse est ouverte. A cinq mois du renouvellement (ou non) du mandat de Laurence Parisot à la tête du Medef, la présidente sortante connaît quelques déboires que beaucoup interprètent comme le top départ de la campagne interne. Démission théâtrale d'un des deux directeurs de l'organisation, désaffiliation d'une fédération professionnelle, commentaires acerbes sur sa gestion : les tirs s'intensifient contre la première femme présidente de l'organisation patronale. Tout en essayant, pour les patrons flingueurs, de rester masqués le plus longtemps possible. Plongée dans une guerre de réseaux que l'approche de l'échéance électorale devrait intensifier. Le plus récent des incidents remonte au 5 janvier. H est 10 h 15, ce jour-là, lorsque Jean-Charles Simon, 39 ans, franchit le sas sécurisé du 55 avenue Bosquet, dans le Vile arrondissement à Paris. Depuis vingt minutes, il n'est plus le directeur général délégué du Mouvement des entreprises de France. A 9 h55, il a envoyé par mail sa démission à Laurence Parisot. Celle-ci n'a pu en prendre connaissance coincée à l'étage, avec les directeurs du Medef, à cette fameuse réunion que Jean-Charles Simon a désertée quelques instants plus tôt. Avec fracas selon la présidence, dans le calme d'après l'intéressé. « Hélène Molinari [l'autre directeur général délégué, ridlr] faisait une intervention sur un dossier. Te lui ai signifié que ce qu'elle disait était faux, puis je me suis levé et je suis sorti, raconte Jean-Charles Simon à Libération. Je n'ai frappé personne, pas même un coup sur la table. C'est Laurence Parisot qui a haussé le ton, pas moi. » Le lendemain, le communiqué du Medef dénoncera « un incident spectaculaire, mené tout seul et de bout en bout par Jean-Charles Simon ».

Violente ou pacifique, la scène fait tâche. D'autant que son départ intervient à peine plus d'un an après son arrivée. Et que lui-même succédait à un directeur général resté trois mois seulement, suite au licenciement de l'ancien directeur général, Jacques Creyssel. Trois directeurs généraux en cinq ans, dont deux en un an et demi : les opposants y voient le signe d'un vrai problème relationnel chez Laurence Parisot. Un caractère parfois colérique et, surtout, une tendance à la parano, qui l'avait poussée, selon la biographie qui lui fut consacrée (1), à recevoir des responsables syndicaux dans un appartement tenu secret. Même certains proches auraient encore droit, aujourd'hui, à ce traitement : « Par souci de discrétion, elle nie donne parfois rendez-vous dans un hôtel », cafte ainsi, presque incrédule, un dirigeant détenteur d'un grand mandat au nom du Medef.

UN VRAI COUP DUR.

La démission de Simon illustre aussi, pour ses détracteurs, un autre défaut de Parisot : son incapacité à faire des choix. « Depuis novembre, j'avais prévenu Laurence qu'il fallait qu'elle règle le problème de cette direction bicéphale, raconte Jean-Charles Simon. Mais comme sur de nombreux sujets, elle n'a pas voulu trancher, » « Si elle laisse traîner les dossiers, elle ne sait pas décider, au point de mettre l'organisation en difficulté », ajoute un grand patron, avant d'embrayer contre sa politique : « L'environnement, la diversité, c'est très bien, mais ce n'est pas ce qu'attendent les entreprises en période de crise. » Son tropisme sociétal, c'est précisément l'autre grand reproche distillé contre Laurence Parisot. Et l'un des arguments avancé par l'auteur du premier coup de tonnerre. Celui du 17 décembre 2009 où, par le voix contre 12, l'Association des industries alimentaires (Antal choisit de quitter le Medef. Son responsable, Jean-René Buisson, justifie alors cette décision par une orientation de l'organisation patronale jugée « trop déconnectée des attentes de nos entreprises, notamment des PME » . Ces sujets « sociétaux », entre autres, qui ne sont pas « la priorité de nos adhérents ». Ce qui conduit, du coup, à « un déséquilibre entre ce que l'on paie comme cotisations et ce que l'on est en droit d'attendre en retour ». Reste que l'économie attendue de cette désaffiliation dépasse à peine les 600000 euros. Une somme modeste pour une organisation regroupant 10 000 entreprises employant plus de 400 000 salariés. Mais un vrai coup dur pour Laurence Parisot, qui était parvenue à la tête du Medef avec le soutien, justement, de Jean-René Buisson. « Il critique la politique de l'organisation, moisie Medef, c'était aussi lui, explique-t-on au siège de l'organisation. Membre du bureau exécutif, responsable de la commission protection sociale, il était un de ceux qui avait le plus de responsabilités. »

« UN PEU DE MISOGYNIE ».

Deux clash en trois semaines : le vent du double Scie finit par réveiller l'avenue Bosquet. Le départ de l'Ania, mi-décembre, n'avait généré au Medef qu'un « regret » de cette décision ; la contre-attaque après la sortie de Jean-Charles Simon sera nettement plus musclée. Le lendemain même de l'incident, la direction dégage un communiqué, expliquant privilégier « le soutien aux équipes internes du Merle/ , dont la compétence est reconnue, et qui viennent d'être éprouvées par ces méthodes inusuelles ». Sous-entendu : le démissionnaire n'était pas forcément à la hauteur, et a traumatisé, par son comportement, les troupes de l'organisation.

Dans la foulée, des pro-Parisot montent au créneau. Président de la commission des relations du travail au Medef, Benoit Roger-Vasselin, assure « que Laurence sait écouter, et accepte d'être convaincue si Pot apporte des arguments ». Tout en assurant être « un esprit libre », et qu'il est « normal et sain de ne pas être tout le temps d'accord a priori ». Pour Georges Drouin, à la tête du groupement des professions de services, « il y a un peu de misogynie derrière tout cela, d'ailleurs que certains n'ont toujours pas accepté le rééquilibrage du pouvoir entre l'avenue Wagram [siège de l'UIMM, la fédération de la métallurgie et l'avenue Bosquet [siège du MEDEF] ».

Candidat contre Laurence Parisot en 2005 avant de rallier sa candidature, Charles Beigbeder, lui, relativise les attaques : « C'est une élection, c'est normal qu' 'il y ait du sport. Mais sur le terrain, les choses fonctionnent, le Medef tourne. » Dans les Medef territoriaux, on affiche également son soutien à la présidente : ceux du Nord-Pas-de-Calais, des Bouches-du-Rhône, ou encore de Paris, où l'on estime qu' « après la période Salière, Parisot a réconcilié les Français avec le monde de l'entreprise ».

Si la présidente organise la riposte, reste à savoir contre qui. Car l'ennemi est pour l'heure invisible. En dehors de Thibault Lanxade, petit candidat sans illusion, les gros poissons restent muets. Et alimentent les scénarios les plus audacieux. En quittant le Medef, l'Ania a ainsi provisionné la somme correspondant à sa cotisation. « Pour mieux revenir en cas de changement de président ? » s'interroge un partisan de Laurence Parisot.

Le court délai - trois semaines - entre le départ de Buisson et celui de Simon, fait aussi relever à d'autres, si ce n'est un complot, du moins une étrange coïncidence. « Certains n'ont-ils pas un double agenda ? » questionne-t-on avenue Bosquet. D'autres rappellent aussi que Jean-Charles Simon fut un temps collaborateur de Denis Kessler - qu'il a d'ailleurs revu, reconnaît-t-il, depuis sa démission. Et qu'à ce titre, son départ pourrait être lié à l'éventuelle candidature du PDG du groupe Scor (société de réassurance) dans cinq mois.

« TUEUR ».

Car si nul ne se découvre, c'est effectivement Kessler, ex-numéro 2 du Medef du temps d'Ernest-Antoine Seillière, qui est le plus souvent cité comme candidat potentiel. Celui « dont le seul programme est de brûler le code du travail », selon un adversaire, pourrait séduire « une partie du patronat, contente de Sarkozy, mais inquiète quand celui-ci pète les plombs, en proposant par exemple le partage de la valeur ajoutée ». Mais ce nouveau « tueur » n'irait à la bataille, dit-on, que s'il est sûr de l'emporter. En scellant, pour l'occasion, une alliance contre nature avec l'UIMM, dont le canal historique n'a toujours pas digéré de perdre le pouvoir au profit du secteur des services. Des métallos qui, selon une source non-patronale, pourraient être également tentés de présenter leur propre candidat. Geoffroy Roux de Bézieux, président de l'Unedic, pourrait aussi y aller, a-t-il laissé entendre hier à Capital.fr. Problème pour tous ces challengers : après un premier mandat, le candidat sortant est généralement reconduit. Sauf circonstances exceptionnelles... que certains pourraient s'employer à provoquer.

REPERES

Succédant au-CNPF, le Mouvement des entreprises de France (Medef), créé en 1998 sous la présidence d'Ernest-Antoine Seillière, est la principale organisation française d'employeurs. Elle regroupe 750000 entreprises (petites et grandes), 85 fédérations professionnelles et 155 Medef territoriaux. Soutenue par le secteur des services et les industries alimentaires, Laurence Parisot, présidente de l'Ifop, en devient la première présidente en juillet 2005, après une campagne de terrain et une victoire à 53% . contre deux autres candidats, dont celui de la métallurgie.

Laurence Parisot, une femme en guerre, Fanny Guinochet, Ed ! L'Archipel

LES FRONDEURS

Jean-Charles Simon, ancien directeur général délégué du Medef, il a démissionné le 5 janvier. Ex-trader, il a dirigé l'Association des entreprises privées et a travaillé avec Denis Kessler.

Jean-René Buisson, responsable de l'Association des industries alimentaires (Anis), fut un des premiers soutiens de Parisot en 2005. En décembre, il a plaidé et obtenu le retrait de l'Ania du Medef.

LES CHALLENGERS

Thibault Lanxade, 38 ans, est le seul candidat déclaré. Patron d'une-PME d'une douzaine de salariés (Aqoba), il réclame la tenue ide primaires des challengers ». Déterminé à aller jusqu'au bout, il veut mettre en place un processus de modernisation permanent au Medef.

Denis Kessler, ex-numéro 2 du Medef sous Seillière et actuel patron du groupe Scor (réassurance), pourrait convoiter la place de Laurence Parisot. Il est jugé très libéral. Geoffroy Roux de Bézieux, patron de Virgin Mobil et président de l'Unedic, s'avance de plus en plus. Il a déclaré hier, sur Capital.fr, qu'il pourrait se présenter à la tête du Medef en juin-juillet 2010 ou en 2013.

Retraites : FO veut plus de financement, pas un "coup sur la tête"

PARIS, 15 janvier (Reuters) - Force ouvrière ne veut pas que la réforme des retraites passe par un "coup sur la tête" des Français mais souhaite que la pérennité du système soit assurée par de nouveaux financements, a déclaré vendredi son numéro un.

Le secrétaire général du syndicat, Jean-Claude Mailly, s'est dit en "complet désaccord" avec le ministre du Travail, Xavier Darcos, qui juge qu'il faudra travailler plus longtemps pour rétablir des comptes dont le déficit s'est creusé avec la crise.

"Où il est le courage en politique ?", s'est interrogé Jean-Claude Mailly sur LCI. "Est-ce que ça va encore être comme avant : on va vous en remettre un coup sur la tête ?"

21

Sans évoquer directement l'allongement de la durée de cotisation pour une retraite complète (41 ans en 2012) ni l'âge légal de la retraite (60 ans), Xavier Darcos s'est prononcé mardi pour un allongement de la durée de cotisation effective.

"Dans un pays dont l'espérance de vie s'accroît d'un trimestre chaque année, nous n'avons d'autre solution que travailler plus longtemps", a-t-il déclaré .

Jean-Claude Mailly a vertement répliqué.

"L'allongement de la durée ? Attendez, il faut être sérieux, on va passer à combien d'année ?", a-t-il dit. "Au nom de quoi le fait de vivre plus longtemps ça devrait nous amener à travailler plus longtemps ?".

"Divers sondages ont montré que les salariés étaient prêts à faire un effort en terme de cotisation, étaient prêts à cotiser plus", a-t-il poursuivi.

Le gouvernement insiste régulièrement sur trois leviers pour redresser les comptes des retraites: la baisse des pensions, la hausse des cotisations et l'allongement de la durée de cotisation, en écartant les deux premiers.

Le Premier ministre, François Fillon, a déclaré mercredi que "personne ne doit s'attendre à des décisions faciles pour assurer la pérennité de nos régimes de retraites" lors de la réforme que le gouvernement compte mener et boucler en 2010.